



LES RENCONTRES DE L'AMF

INVITATION - PROGRAMME

La facturation électronique

Mardi 4 octobre 2016

9h30 – 12h30

Auditorium de l'AMF



LES RENCONTRES DE L'AMF

LA FACTURATION ÉLECTRONIQUE

La dématérialisation couvre un vaste champ d'applications dans tous les domaines d'activités : état-civil, délibérations, urbanisme, et comptabilité. À partir du 1^{er} janvier 2017, une nouvelle étape sera franchie dans la dématérialisation puisque toute structure publique (État, collectivités locales, et établissements publics nationaux) devra être en mesure d'émettre et de réceptionner ses factures par voie électronique. Cette obligation sera mise en œuvre au moyen d'un portail unique et gratuit pour l'ensemble des acteurs concernés par la facturation électronique : Chorus Pro (CPP).

Cette nouvelle plateforme permettra d'assurer le dépôt, le suivi et la mise à disposition des 100 millions de factures annuelles du secteur public, dont 54 millions pour le bloc communal. Dès le 1^{er} janvier 2017, environ 25 % des factures seront concernées et transiteront par Chorus Pro.

Afin de se préparer à cette échéance, l'AMF organise une rencontre, mardi 4 octobre, avec des représentants de collectivités ayant déjà expérimenté le dispositif et l'AIFE (Agence pour l'informatique financière de l'Etat) qui l'a mis en place.

9h30 – Introduction par Antoine Homé, maire de Wittenheim (68), vice-président de Mulhouse Alsace Agglomération, rapporteur de la commission des Finances et de la fiscalité locales de l'AMF.

9h40 - PRÉSENTATION DU DISPOSITIF

Arrivée de la facturation électronique au 1^{er} janvier 2017.

Rappel du contexte par Sylvie Brenner, chef de la mission de Déploiement de la dématérialisation – DGFIP.

La dématérialisation, une opportunité à saisir.

Présentation d'une démarche volontariste en matière de dématérialisation mise en place par Mégalis Bretagne, par **Muriel Chabert**, directrice en charge de la direction Modernisation des administrations et services numériques du syndicat mixte Mégalis Bretagne [35].

Témoignage de **Daniel Dein**, maire d'Orgères (35) sur l'organisation, les processus et les outils à mettre en œuvre suite au développement en interne de factures électroniques.

Présentation du dispositif Portail Pro.

Emmanuel Spinat, adjoint à la directrice en charge de la Délégation aux projets métiers et applicatifs – AIFE ; **Nathalie Vieu**, adjointe au directeur de Programme – AIFE.

Retour d'expérience des collectivités expérimentatrices présenté par leurs élus.

Séance de questions et réponses sur l'expérience de : **Anne-Marie Forgeoux**, maire de Monêtier-les-Bains (05) ; **Bernadette Abiven**, adjointe au maire de Brest et vice-présidente de la métropole en charge des finances de Brest Métropole (29).

Échanges et questions avec la salle

11h30 - 2^e séquence : COMMENT INTÉGRER LE DISPOSITIF ?

Les modalités pratiques d'inscription des collectivités et de connexion au portail.

Emmanuel Spinat, adjoint à la directrice en charge de la Délégation aux projets métiers et applicatifs – AIFE ; **Nathalie Vieu**, adjointe au directeur de Programme – AIFE ; **Sylvie Brenner**, chef de la mission de Déploiement de la dématérialisation – DGFIP.

Échanges et questions avec la salle

**ASSOCIATION
DES MAIRES DE FRANCE
ET DES PRÉSIDENTS
D'INTERCOMMUNALITÉ**

Auditorium
41, quai d'Orsay
75007 Paris

ACCÈS

Métro : Lignes 8 et 13 – Station Invalides

Ligne 12 – Station Assemblée nationale

Bus : Lignes 28, 63, 83 et 93 – Arrêt Pont des Invalides

RER : Ligne C – Station Invalides

Inscription gratuite et obligatoire, enregistrée dans la limite des places disponibles par courriel auprès de :

Michelle FEUTREN-ROYER : michelle.feutren-royer@amf.asso.fr, 01.44.18.13.71